

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 novembre 2025

## PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-3039

présenté par

M. Bovet, M. Guiniot, M. Buisson, M. Bigot, M. Chenu, M. de Fleurian, M. Dragon,  
Mme Hamelet, M. Jolly, Mme Lelouis, Mme Alexandra Masson, M. Pfeffer, M. Rambaud,  
Mme Robert-Dehault et M. Renault

**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Aide économique et financière au développement	0	0
Renforcement des fonds propres de l'Agence française de développement	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	0
Restitution des « biens mal acquis »	0	0
Fonds de solidarité pour le développement	0	85 000 000
<b>TOTAUX</b>	0	85 000 000
<b>SOLDE</b>	-85 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli à l'amendement 2758.

Cet amendement vise à supprimer les crédits alloués à UnitAid. En effet la France assure 56% du financement total de ce partenariat hébergé par l'OMS.

Notre pays a donné, depuis 2023, 255 M€ soit 85 M€ par an! Un niveau de contribution largement disproportionné par rapport à celui des autres bailleurs internationaux.

Dans un contexte de fortes tensions sur nos comptes publics, il est nécessaire de réévaluer nos contributions extérieures non obligatoires. Le déséquilibre financier actuel crée une forme de dépendance excessive de cette organisation vis-à-vis de notre pays, qui se retrouve quasiment seul à assumer des dépenses que nombre d'États partenaires refusent de prendre en charge.

Le présent amendement propose donc de mettre fin à ce financement surdimensionné, en cohérence avec la nécessaire protection de nos finances publiques et le recentrage de l'effort national sur les besoins essentiels des Français.